



REGLEMENT NATIONAL KARTING PISTE

REGLEMENT TECHNIQUE SAISON 2015

ANNEXES

Ce règlement est la déclinaison par l'UFOLEP du règlement international CIK/FIA.

Le règlement national karting et ses dispositions particulières ne peuvent en aucun cas contredire ou se substituer à l'ensemble des textes statutaires et règlements applicables à toutes les activités pratiquées à l'UFOLEP. Ces textes sont disponibles sur www.ufolep-kart.com.

Ce règlement technique, ainsi que le règlement sportif UFOLEP 2015, sont obligatoirement applicables à toutes les compétitions de kart piste pratiqués sous l'égide de l'UFOLEP. (sous peine de l'annulation de l'organisation de la compétition auprès des instances préfectorales et de la nullité de l'assurance manifestation sportive)

Les membres de la Commission Nationale Sportive Kart Piste :

Eric CHAPPARD

Bruno CORBILLE

Michel FEVRES

Alain RIBAGER

Jérôme LAVILLE

MINI

AGE : A PARTIR DE 6 ANS + 1 JOUR

POIDS MINIMUM : **90 kg** (kart complet avec pilote en tenue)

CHASSIS : (Un seul châssis par course)

Marque libre type mini. Largeur maximum 1200mm. Frein mécanique ou hydraulique disque plein.

Tube Ø28mm.

Arbre arrière Ø25mm ou 30mm deux paliers.

Normes sécurité obligatoires.

Spoiler arrière obligatoire.

Magnésium, titane, kevlar ou fibre de carbone sont interdits

Jantes : AV : 5X110/115mm et AR : 5X140/150mm

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)

Pneus pluie interdits

TRANSMISSION : Rapport unique

HONDA : 16 x 68

SUBARU : 16 x 63

MOTEURS :

Régulateur électronique obligatoire SUBARU EX 13 et HONDA GX 120cc

HONDA GX 120cc 4 temps 4 CV Origine plombé UFOLEP ou OFC

Monocylindre refroidi par air avec démarreur et embrayage centrifuge (démarrage par lanceur à ficelle)

SUBARU EX 13 126cc 4 temps 4 CV Origine plombé UFOLEP ou OFC

Monocylindre refroidi par air avec démarreur et embrayage centrifuge (démarrage par lanceur à ficelle)

BOUGIES : NGK BR4/5/6 HS.

GICLEUR UNIQUE : 68 ou 70

Système de coupure rapide d'allumage obligatoire

A tout moment de l'épreuve la quantité d'huile de lubrification dans le moteur ne doit pas être inférieure à 350ml (sans tolérance)



JEUNE

AGE : A PARTIR DE 9 ANS + 1 JOUR

POIDS MINIMUM : 125 kg (kart complet avec pilote en tenue)

CHASSIS : (Un seul châssis par course)

- POUR MOTEURS FK 200CC ET HONDA 200CC

Marque libre au normes en vigueur, système de frein mécanique ou hydraulique d'origine sans modification. Freins avant interdits. Arbre Ø50 mm maximum, équipé d'une carrosserie homologuée, spoiler arrière obligatoire.

- CHASSIS POUR MOTEURS SUBARU KX21

Châssis agréé (liste en annexe 5)

Normes CIK/FIA, système de frein hydraulique, freins avant interdits. Arbre Ø 50mm, équipé d'une carrosserie homologuée CIK/FIA, spoiler arrière obligatoire.

Jantes : AV 5X110/115mm et AR 5X140/150mm

PNEUMATIQUES Strictement d'origine (voir annexe 3)

Pneus pluie interdits

TRANSMISSION : Rapports obligatoires

20 x 63 / 66 /69

MOTEURS :

MOTEURS 4 TEMPS FK 200CC, HONDA 200CC et SUBARU KX21 plombé UFOLEP ou OFC

Toutes les pièces internes et externes du moteur, le carburateur et l'embrayage doivent être d'origine, montées dans la position d'origine et non modifiées.

Le groupe d'allumage, bougie et clavette doivent être d'origine et montés dans les positions prévues.

BOUGIES : NGK BR-5/6/7HS et CHAMPION RL78C, d'origines, sont autorisées.

GICLEUR UNIQUE : 83.8 (SUBARU KX21)

Système de coupure rapide d'allumage obligatoire

A tout moment de l'épreuve la quantité d'huile de lubrification dans le moteur ne doit pas être inférieure à 350ml (sans tolérance)

Fiche technique moteur SUBARU KX-21 en pièce jointe



SPORT

Généralités Sport 2/4 Temps.

AGE : A PARTIR DE 13 ANS + 1 JOUR

Freins avant interdits.

Pneumatiques strictement d'origine (voir annexe 3)

Pneus pluie autorisés

Normes sécurité obligatoires

Spoiler arrière obligatoire.

Un seul châssis par course.

SPORT 2 TEMPS

POIDS MINIMUM : 150 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS :

Tube de Ø28 à 32mm arbre arrière de Ø25mm à Ø50mm

Cadre simple ou double berceau, freinage mécanique ou hydraulique.

MOTEURS 2 TEMPS :

FREEDOM COMER MIK 545FW

IAME K55

ZENITH SIRIO

MINARELLI K100 L

ROTAX Junior 125

ROTAX Max avec bride UFOLEP Max en remplacement de la valve d'origine.

IAME X 30 JUNIOR

ROCK JUNIOR

FFSA IAME

Plombage ROTAX, UFOLEP ou OFC obligatoire pour tous les moteurs ROTAX

Echappement avec nouveau silencieux additionnel obligatoire. (sauf moteurs ROTAX)



SPORT 4 TEMPS

- MOTEUR SUBARU KX 21 plombé UFOLEP ou OFC

Toutes les pièces internes et externes du moteur, le carburateur et l'embrayage doivent être d'origine, montées dans la position d'origine et non modifiées.

Le groupe d'allumage, bougie et clavette doivent être d'origine et montés dans les positions prévues.

BOUGIES : NGK BR-5/6/7HS et CHAMPION RL78C, d'origines, sont autorisées.

GICLEUR UNIQUE : 83.8 (SUBARU KX21)

A tout moment de l'épreuve la quantité d'huile de lubrification dans le moteur ne doit pas être inférieure à 350ml (sans tolérance)

Fiche technique moteur SUBARU KX21, en pièce jointe.

POIDS MINIMUM : 150 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS : (Châssis agréé liste en annexe 5)

- MOTEUR SWISS AUTO VT3 22CV Toutes les pièces internes et externes du moteur, le carburateur et l'embrayage doivent être d'origine, montées dans la position d'origine et non modifiées.

Fiche technique moteur SWISS AUTO VT, en pièce jointe.

POIDS MINIMUM : 150 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS : Marque libre

- MOTEUR SUBARU EX 40 plombé UFOLEP ou OFC

Fiche technique moteur SUBARU 400, en pièce jointe.

POIDS MINIMUM : 165 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS : (Châssis agréé liste en annexe 5)

- DEUX MOTEURS SUBARU KX 21 plombés UFOLEP ou OFC

Toutes les pièces internes et externes du moteur, le carburateur et l'embrayage doivent être d'origine, montées dans la position d'origine et non modifiées.

Le groupe d'allumage, bougie et clavette doivent être d'origine et montés dans les positions prévues.

Pot (s) strictement d'origine.

BOUGIES : NGK BR-5/6/7HS et CHAMPION RL78C, d'origines, sont autorisées.

GICLEUR UNIQUE : 83.8 (SUBARU KX21)

Système de coupure rapide d'allumage obligatoire

POIDS MINIMUM : 175 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS : Type Génnius fabrication IPK

Tube D32 double berceau x 2

Arbre AR D50mm L1160mm Ep 3mm

Freins avant interdits

Jantes AV 125mm (sec ou pluie)

Jantes AR 180mm (sec ou pluie)

A tout moment de l'épreuve la quantité d'huile de lubrification dans le moteur ne doit pas être inférieure à 350ml (sans tolérance)

Fiche technique moteur SUBARU KX21, en pièce jointe.



SUPER

AGE A PARTIR DE 14 ANS + 1 JOUR

Poids minimum : 165 KG (kart complet avec pilote en tenue)

SUPER MASTER :

AGE A PARTIR DE 35 ANS+ 1 JOUR

Poids minimum : 173 KG (kart complet avec pilote en tenue)

HANDIKART :

AGE A PARTIR DE 14 ANS + 1 JOUR

Poids minimum : 173 KG (kart complet avec pilote en tenue)

CHASSIS : (Un seul châssis par course)

Tous modèles aux normes CIK. Arbre arrière diamètre maximum Ø50mm. Freinage hydraulique, freins avant autorisés. Ancienne ou nouvelle carrosserie. Normes de sécurité obligatoires. Spoiler arrière obligatoire.

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)

Pneus pluie autorisés

MOTEURS : (strictement d'origine conforme à la fiche constructeur)

- IAME X30

- ROTAX MAX (Moteurs 2014 et avant ne disposant d'aucun composant 2015)

Carburateur strictement d'origine, conforme a la fiche constructeur,

Plombage ROTAX, UFOLEP ou OFC obligatoire pour tous les moteurs ROTAX

Echappement avec nouveau silencieux additionnel obligatoire en annexe 2-1. (sauf moteurs Rotax)



VITESSE

AGE, A PARTIR DE 15 ANS + 1 JOUR

Poids minimum : 178 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

VITESSE MASTER

AGE, A PARTIR DE 35 ANS + 1 JOUR

Poids minimum : 185 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS : Groupe A et B (un seul châssis par course)

Tous modèles aux normes CIK. Arbre arrière diamètre maximum Ø50mm. Freinage hydraulique sur les quatre roues obligatoire. Ancienne ou nouvelle carrosserie. Normes de sécurité obligatoires. Spoiler arrière obligatoire.

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)

Pneus pluie autorisés

MOTEURS Groupe A

Tous les moteurs homologués CIK jusqu'à 2013.

Règlement technique basé sur le KZ 2 CIK/FIA.

Strictement conformes à la fiche d'homologation CIK du moteur.

Cylindrée maximum 125cc.

Monocylindre refroidi par eau exclusivement, par un seul circuit.

Admission par clapets.

Boîte à clapets (dimension et dessin) conforme à la fiche d'homologation.

Volume nominal de la chambre de combustion : minimum 13 cm³ avec insert.

Boîte de vitesse strictement conforme à la fiche d'homologation du moteur, (y compris le couple primaire).

Démarrateur intégré autorisé.

Transmission libre.

CARBURATEUR :

Uniquement le carburateur Dell'Orto type VSHS 30.

Ce carburateur doit rester strictement d'origine. Le filtre à essence incorporé et l'assiette peuvent être supprimés; s'ils sont conservés, ils doivent être d'origine.

SILENCIEUX D'ASPIRATION :

Un silencieux d'aspiration et filtre homologués CIK/FIA spécifique, sous réserve d'être un modèle comportant des orifices d'admission d'un diamètre maximum de 23 mm orientés vers l'arrière du kart.

ECHAPPEMENT :

Nouveau silencieux additionnel obligatoire homologué CIK.

Limite maximale du bruit autorisé 96 dB.

Un pilote pour lequel la mesure sonométrique de son kart serait supérieure à 96 dB/A, aura l'obligation de remettre son kart en conformité pour être autorisé à poursuivre l'épreuve.

Un récupérateur d'huile de boîte de vitesses, d'une contenance de 1/3 litre minimum, doit être fixé solidement à l'arrière du châssis.

MOTEURS Groupe B**IAME X30 SUPER SHIFTER -175cc-TAG****Plaque UFOLEP obligatoire.**

Strictement d'origine, conforme à la fiche d'homologation (IAME n°343 A du 14/11/14).

Cylindrée Maximum 175 cm³.

Monocylindre refroidi par eau, exclusivement par un seul circuit.

Admission par clapets.

Boîte à clapets(dimension et dessin) conforme à la fiche d'homologation.

Volume nominal de la chambre de combustion : minimum 17cm³ avec insert. Squish minimum 1 mm.

Boîte de vitesses strictement conforme à la fiche d'homologation du moteur (y compris le couple primaire)

Démarrateur intégré.

Transmission libre.

Uniquement le carburateur Dell'Orto VHSB 36-RD

Ce carburateur doit rester strictement d'origine.

Pointeau 350

Gicleur principal : Origine minimum 202

Gicleur de reprise : 65 ; gicleur émulsion : B 100

Gicleur de starter : 60 ; Boisseau coupe : 50

Puits d'aiguille : DQ 272 ; Aiguille K 28

Toutes les pièces internes et externes du moteur, le carburateur et l'embrayage doivent être d'origine, montées dans la position d'origine et non modifiées.

Le groupe d'allumage, bougie et clavette doivent être d'origine et montés dans les positions prévues.

SILENCIEUX D'ASPIRATION :

Boîte à air NOX, orifices d'admission d'un diamètre maximum de 30 mm orientés vers l'arrière du kart.

ECHAPPEMENT :

Silencieux d'échappement CIK homologuée pour KZ/KZ2 ou Elto Racing Hom. FIK1041300/09 ou MC Racing Hom. CSAI 10410695/12, conforme à la fiche technique.

Limite maximale du bruit autorisé 96 dB.

Un pilote pour lequel la mesure sonométrique de son kart serait supérieure à 96 dB/A, aura l'obligation de remettre son kart en conformité pour être autorisé à poursuivre l'épreuve.

Un récupérateur d'huile de boîte de vitesses, d'une contenance de 1/3 litre minimum, doit être fixé solidement à l'arrière du châssis.



PUISSANCE

AGE : A PARTIR DE 15 ANS + 1 JOUR

Poids minimum : 175 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS : (Un seul châssis par course)

Tous modèles aux normes CIK. Arbre arrière Ø50mm maximum. Freinage hydraulique, avec obligation de freinage sur les quatre roues.

Normes sécurité obligatoires.

Spoiler arrière obligatoire.

MOTEURS (voir annexe 6)

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)

Pneus pluie autorisés

EXPERIMENTAL

CREATION DE DEUX CATEGORIES PROVISoire POUR LA SAISON 2014-2015

Expérimentale 7/10

AGE : A PARTIR DE 7 ANS + 1 JOUR

Poids minimum : 105 KG (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS : (Un seul châssis par course)

Marque libre type mini. Largeur maximum 1200mm.

Tube Ø28mm.

Frein mécanique ou hydraulique disque plein.

Arbre arrière Ø25mm ou 30mm deux paliers.

Normes sécurité obligatoires.

Spoiler arrière obligatoire.

Magnésium, titane, kevlar ou fibre de carbone sont interdits

Jantes : AV : 5X110/115mm et AR : 5X140/150mm

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)

Pneus pluie interdits

Moteurs (voir annexe 7)

Expérimentale 10/13

AGE: A PARTIR DE 10 ANS + 1 JOUR

Poids minimum : 130 kg (kart complet avec le pilote en tenue)

CHASSIS : (Un seul châssis par course)

Marques libres.

Tube de Ø28 à 32mm arbre arrière de Ø25mm à Ø50mm

Cadre simple ou double berceau,

Freinage mécanique ou hydraulique, sans frein avant.

Jantes AV 5X110/115mm et AR 5X140/150mm

PNEUMATIQUES strictement d'origine (voir annexe 3)

Pneus pluie interdits

Moteurs (voir annexe 7 bis)

ANNEXES

ANNEXE1

Tout organisateur désirant organiser sous l'égide de l'UFOLEP :

- **un trophée, challenge, compétition ou autre appellation** (obligation d'appliquer les règlements sportif et technique nationaux UFOLEP 2015)
- **un challenge de marque** (obligation d'appliquer le règlement sportif et les règles de sécurité du règlement technique UFOLEP 2015)
- **une compétition** (obligation d'appliquer les règlements sportif et technique nationaux UFOLEP 2015)

Devra obligatoirement demander et obtenir le visa de la Commission Nationale Sportive UFOLEP Kart Piste.

La liste et les règlements de ces différents trophées ou challenges de marques sera annexée au Règlement Sportif de la Commission Nationale Sportive Karting UFOLEP disponible sur le site www.ufolep-kart.com.

ANNEXE 2

Possibilité de sur-classement pour des pilotes n'ayant pas encore atteint l'âge minimum imposé pour la catégorie, après avis du Commission Nationale Sportive UFOLEP kart piste (maximum une année).

ANNEXE 3

Pneus :

Le règlement particulier des trophées ou challenges doit préciser une seule marque de pneus par catégorie, choisie dans le tableau d'homologation des pneumatiques utilisables dans le règlement technique UFOLEP 2015, en tenant compte du type de pneu utilisé dans le règlement technique national des catégories. **Pneus strictement d'origine**, avec un seul choix de type de pneus par catégorie.

Marques de pneus homologués dans le règlement technique UFOLEP 2013/2015.

- KOMET
- LE CONT
- MAXXIS
- VEGA

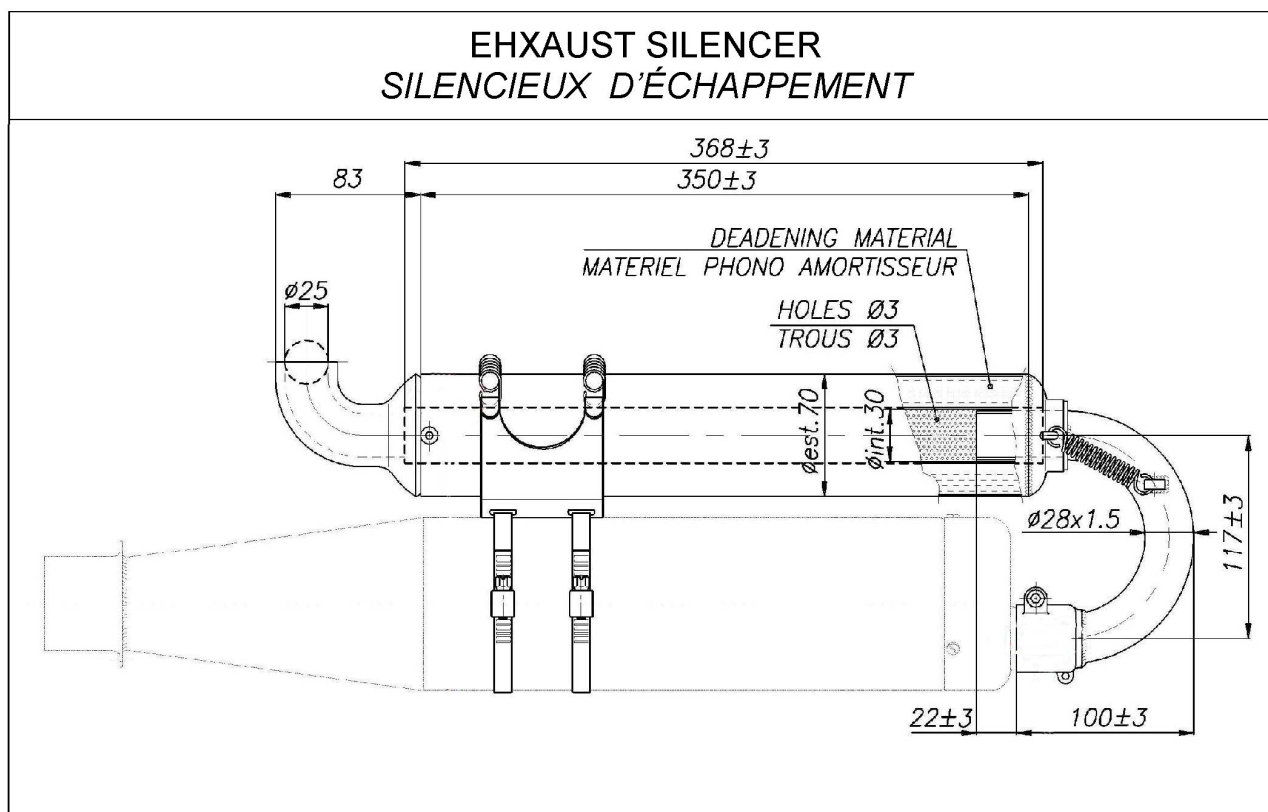
- Types de pneus correspondant à chaque catégorie :

	MINI/JEUNE/EXPE.	SPORT	SUPER	VITESSE/PUISSANCE	PLUIE
KOMET	K1D-H	K1H	K1H	K1H	K1W
LE CONT	RKJ	RKH	RKMS	RKMS	RKR
MAXXIS	ROOKIE	HG1	SLH	SLR	SLW
VEGA	MINI	FX	FX	FX	W5

ANNEXE 4

Silencieux additionnels :

- SPORT, SUPER, EXPERIMENTALES et PUISSANCE (sauf ROTAX)



- VITESSE groupe A : Nouveau silencieux additionnel obligatoire homologué CIK
- VITESSE groupe B : Silencieux additionnel livré avec le moteur.

ANNEXE 5

Châssis agréés catégorie JEUNE au 01 décembre 2014 (liste non exhaustive)

TOP KART/OF COURSE	type BULLET (FIA/CIK 384/99ICA)
STORM KART/KARTLAND	type STORM (STORM BY IPK)
CORSE/FUN MOTORSPORT	type MOTORSPORT (FIA/CIK 384/99ICA)
OF COURSE	type INGELS
ALPHA KARTING	type TARGET (ALPHA V12/TARGET)
ROSSOKORSA	type INVADER (CIK FIA 32CH17)

ANNEXE 6

- MOTEURS 250CC 4 TEMPS sans boite a vitesse.
- MOTEUR ROTAX DD2
- ROTAX MAX EVO
- MOTEURS 2 TEMPS 100 à 175CC sans boite a vitesse.
- MOTEURS ROTATIFS.

ANNEXE 7

- TOUS MOTEURS 2 TEMPS 60CC strictement d'origine
- MOTEUR 125CC MICRO MAX strictement d'origine
- MOTEUR COMER S/K 80cc strictement d'origine

ANNEXE 7 BIS

- MOTEURS PUMA 85CC/100CC strictement d'origine
- MOTEUR IAME X 30 CADET
- MOTEUR 125CC MINI MAX strictement d'origine
- MOTEUR YAMAHA KT 100S
- MOTEUR RKD et PRD